

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10.

Lausanne, le 18 Mai 1878.

XXIII^e Année

SOMMAIRE. — Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1877, p. 197. — La marche en campagne, p. 201. — Troisième loi d'impôt militaire, p. 203. — Note sur les mesures de longueur, p. 206. — Nouvelles et chronique, p. 207.

SUPPLÉMENT DES ARMES SPÉCIALES. — Emploi de l'artillerie divisionnaire dans le combat, p. 209. — Nouvelles et chronique, p. 224.

Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1877.

La *Revue* a publié précédemment le texte complet de ces rapports annuels que le développement de notre organisation militaire du 13 novembre 1874 rend chaque année plus volumineux.

Nous nous bornerons pour cette année à en extraire quelques renseignements qui nous paraissent devoir spécialement intéresser nos lecteurs.

Effectif de l'armée fédérale au 1^{er} janvier 1878.

A. ELITE

1. Par division :

	Effectif réglementaire	1878
I ^e division	13,493	17,079
II ^e »	12,717	14,695
III ^e »	12,717	12,439
IV ^e »	12,717	11,915
V ^e »	13,493	15,843
VI ^e »	12,717	14,964
VII ^e »	12,717	15,228
VIII ^e »	11,717	15,490
Officiers et troupes ne faisant pas partie de divisions	2,090	2,223
Officiers et secrétaires de l'état-major, à teneur de l'art. 58 de l'organisation militaire	—	201
Total,	105,378	120,077

2. Par armes :

	Effectif réglementaire	1878
Etat-major général (*)	54	55
Officiers judiciaires	30	37
Infanterie	77,580	94,235
Cavalerie	3,412	2,064
Artillerie	14,500	16,413
Génie	4,898	3,596
Troupes sanitaires	4,528	2,728
Troupes d'administration	376	409
Total,	105,378	120,077

(*) Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer de l'état-major général n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.